

Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 27 avril 2022

N. Bourdounne : Je vous propose, avant d'ouvrir ce Conseil, de vous présenter M. Lilian Perraudin, le nouveau gérant du camping.

L. Perraudin : Je suis Lilian Perraudin, le nouveau régisseur du camping de Clamecy. Nous arrivons avec un nouvel outil de travail que nous allons essayer de valoriser au mieux. Mon collègue Pierre Ferret est actuellement au camping. Nous allons essayer de le faire évoluer par la mise en place d'une boutique avec un service de pain, des marchandises à emporter (boissons fraîches, glaces, fournitures de première nécessité pour l'hygiène) et qui va mettre en valeur les artisans et commerçants de Clamecy (la Canoterie, la boutique « Au fil de l'eau » pour le café et le thé). Nous sommes dans une optique dynamique et nous allons essayer de valoriser l'outil que nous avons. Le début est un peu dur car nous ne partons de rien au niveau informatique, gestion, comptabilité. Mais, cela va le faire. Vous serez les bienvenus au camping si vous souhaitez passer. Un certain nombre de choses seront soumises au vote ce soir et nous espérons qu'elles seront validées. Nous essaierons de faire venir du monde pour pouvoir être référencé. Je sais que c'est un budget pour accomplir ces objectifs. Nous allons faire les choses petit à petit. Il faut se vendre au niveau local, mais aussi au niveau national et à l'étranger, ce qui permet de faire vivre la ville. Je vous remercie pour votre écoute et vous dis à bientôt.

N. Bourdounne : Le principe est de moderniser l'outil qu'est le camping de Clamecy. C'est une vitrine de collectivité et du territoire. La commande passée à ces deux nouveaux gérants est très claire :

- Améliorer les conditions d'accueil pour les touristes, mais aussi les gens de passage et les usagers de la véloroute.
- Développer une offre de services complémentaires pour faire en sorte que les touristes et les usagers de la véloroute soient les ambassadeurs de notre camping.

L'objectif est d'améliorer le chiffre d'affaires du camping et de faire en sorte que les touristes viennent, reviennent et fassent venir.

**Appel effectué par Nicolas Bourdounne. Le quorum est atteint.
Secrétaire de séance : M. Alain Dedianne.**

A. Dedianne : Lecture du PV de la séance précédente. Le procès-verbal est adopté à l'Unanimité.

Institutionnel

1/ Établissement d'enseignement artistique des Vaux d'Yonne : prise de compétence CCHNVY.

N. Bourdounne : Pour faire suite à la délibération en date du 14 décembre 2021 de la CCHNVY, et après validation par la Préfecture en date du 9 mars 2022 du principe de transfert de la compétence sans transfert du bâtiment, il y a lieu de délibérer sur la reprise de la compétence « enseignement de la musique et de la danse » par la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne dans ces conditions.

Je vous propose de lire le courrier du Préfet adressé au président du COPIL et à la Présidente de la Communauté de communes. Cela permettra de vous rassurer afin que l'on ne se trouve pas dans la même situation que celle du Conseil Municipal de Varzy. Malgré la position du

Préfet, le Conseil Municipal de Varzy a voté contre la reprise de la compétence « enseignement artistique » par la Communauté de Communes. Ce choix leur appartient, mais que je ne partage pas, et qui peut être dommageable pour les écoles.

Lecture du courrier de M. Le Préfet.

Le Préfet a donc validé le principe de reprise de la compétence par la Communauté de Communes sans reprise de la gestion du bâtiment.

O. Maillard : Je voulais juste savoir quelle somme financière sera dégagée après ce transfert.

N. Bourdouné : 180 000 € pour l'année calendaire, intégrant la charge des fluides, pour un an de fonctionnement de l'école de musique. La Commune de Clamecy garde à sa charge les frais de structure du bâtiment.

A. Dedienne : Combien de communes avaient voté en faveur de la reprise de compétence ? Vu la décision de Varzy, j'étais en plein doute.

N. Bourdouné : Je n'ai pas la certitude, mais les comptes-rendus des Conseils Municipaux sont publics. On peut ne pas délibérer, ce qui vaut acceptation passé un certain délai. Varzy reste une situation exceptionnelle. Coulanges/Yonne a délibéré pour, comme Corvol l'Orgueilleux. J'espère que nous allons délibérer pour. J'ai échangé avec le maire d'Entrains/Nohain et il semblerait qu'ils vont le faire, si ce n'est pas déjà fait. Chaque Conseil Municipal est souverain. Nous avons de fortes chances que le transfert de compétence soit validé. Lors de la séance du Conseil Communautaire du mois de décembre 2021, il n'y a eu qu'un seul vote contre le transfert de compétence. Le Maire de Varzy avait voté pour ; d'où notre surprise lors du vote au Conseil Municipal de Varzy.

J'ai tendance à penser que la démarche de transfert est bien engagée. La plupart des communes se sont positionnées de manière favorable.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

N. Bourdouné : Merci à vous et merci pour le territoire.

2/ DSP eau potable.

N. Bourdouné :

Dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public relative à la production et distribution de l'eau potable, une première consultation a eu lieu. Un seul candidat a proposé une offre. Constatant l'absence de concurrence, la commission d'appel d'offres a déclaré cette consultation sans suite. Une nouvelle consultation est actuellement en cours.

Il convient donc, après avis favorable de la Préfecture, de prolonger la délégation actuelle avec VEOLIA pour une période de 6 mois, afin de finaliser cette seconde consultation.

De la même manière, il convient de prolonger de 6 mois les conventions de vente d'eau en gros aux collectivités concernées.

À la suite de cette nouvelle consultation, 3 opérateurs potentiels se sont déjà manifestés. Nous avons donc eu raison de déclarer infructueuse la consultation précédente. Nous souhaitons faire

valoir une juste concurrence au bénéfice de nos habitants et ce sera possible avec cette nouvelle consultation.

Vote de la prolongation de la DSP : unanimité.

Vote de la convention avec les communes de vente d'eau : unanimité.

3/ Cession de terrain Chaumes de la Justice.

N. Bourdouné : Il est proposé de céder la parcelle cadastrée section A 382, lieudit Chaume de la Justice d'une superficie de 153 m² avec un bâtiment de 11 m² à usage de station de réémission pour la diffusion d'émissions de radio et télévision.

La cession de la parcelle est proposée à TDF qui bénéficie actuellement d'un bail emphytéotique de 30 ans arrivant à expiration le 31 décembre 2024 (loyer annuel 1 € symbolique).

Cette cession est proposée au prix de 100 000 € conformément à l'estimation des Domaines.

Dans un premier temps ils avaient proposé d'acquérir la parcelle pour 70 000 €. Nous avons proposé de relever le prix. Ils l'ont accepté assez facilement. Passer de l'euro symbolique de loyer annuel à une vente de 100 000 € pour 150 m² est plutôt une bonne opération pour la Commune.

Vote à l'unanimité.

4/ Cession bâtiment Avenue du Général Leclerc.

N. Bourdouné : Il est proposé la cession des parcelles cadastrées BH 88 et BH 95 situées 10 bis avenue du Général Leclerc.

La parcelle BH 88 comprend un bâtiment de 115 m² et un terrain de 494 m² et la parcelle BH 95 est de 72 m².

La cession est proposée à l'entreprise MALAK, actuel occupant, au prix de 10 600 € conformément à l'estimation des Domaines.

C'est une activité que nous avons aidé au départ en l'hébergeant gracieusement. Nous avons tout intérêt à céder ce bien à cette entreprise et pérenniser cette activité sur notre commune.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

5/ Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Les viandes du Nivernais : achats de parts sociales.

N. Bourdouné : Le groupe SICAREV a cessé son activité d'abattage et de découpe à Corbigny le 31 décembre 2021. Au cours de ces derniers mois, plusieurs propositions et tentatives de reprises n'ont pas abouti.

Le Conseil départemental de la Nièvre, la SICAGEMAC, le Pays Nivernais Morvan, la communauté de communes Tannay, Brinon, Corbigny et la commune de Corbigny ont travaillé collectivement à une solution locale de reprise de cette activité.

La forme juridique de la SCIC autorise les collectivités publiques à prendre des parts en capital social, dans la limite de 50 %, afin de compléter les fonds propres et ainsi soutenir le démarrage de cette nouvelle coopérative locale.

Le montant d'une part sociale est fixé à 500 euros.

Il est proposé d'en souscrire 2 soit un montant total de 1 000 €.

Je pense qu'il est important de maintenir cet outil en proximité, en direction et au service de nos agriculteurs. Il est malheureux que les tentatives de reprise n'aient pas abouti. Les collectivités se mobilisent pour le monde agricole. Il est intéressant de nous engager dans cette démarche. D'autres communes et communautés de communes l'ont déjà fait. Je pense que ce sera quelque chose que l'on devra également valider au sein de notre Communauté de Communes. Il est important de conserver cet outil en proximité. Cela va aussi permettre de conserver des compétences, sachant que l'activité va redémarrer avec moins de salariés qu'auparavant. Mais, il est prévu une montée en charge régulière pour retrouver le nombre de salariés connu précédemment.

J. Guibert : Je suis favorable à ce dossier. Il est toujours dommage que les collectivités doivent intervenir sur ce genre de dossier, mais il faut le faire quand il n'y a personne en face. C'est en effet un élément structurant pour le milieu agricole du département, qui en a grand besoin. Nous allons voter favorablement et c'est un plaisir que la collectivité y participe. Comment seront prises les décisions et les orientations d'entreprise auprès de cette SCIC ? Je crois que dans ce genre de modèle, une part sociale = une voix.

N. Bourdouné : Pour l'instant, c'est un sociétaire = une voix. Effectivement, les collectivités prendront leur part au sein du Conseil d'Administration. Elles seront membres de cette instance et participeront activement aux décisions. Le besoin financier est estimé à 360 000 €, 120 000 € en capitaux propres (ce qui nous concerne), 120 000 € en aides remboursables de la Région et 120 000 € en concours bancaires. Une réunion publique du Pays aura lieu le 13 mai en mairie de Clamecy. J'invite tous les élus à y participer et à faire le relais auprès d'investisseurs citoyens engagés et auprès de personnes du monde agricole. Il serait dommage de se mobiliser pour le monde agricole sans celui-ci. L'objectif est de collecter les fonds le plus rapidement possible pour permettre le redémarrage de cette activité à très court terme.

M. Carvoyeur : Y-a-t-il des dettes à éponger à la suite de la faillite et seront-elles à notre charge ou à la charge de la nouvelle société ?

N. Bourdouné : Le liquidateur est déjà passé. On ne reprend pas le passif en l'occurrence.

Vote à l'unanimité.

Affaires culturelles

6/Projet Idylle : Demande de subvention à la Région.

V. Taupenot : Les communes de Clamecy et Lormes sont partenaires depuis 5 ans de la programmation territoriale "arts de la rue" proposée par la Transverse tous les étés, financée par les communes et les communautés de communes.

Il est envisagé de développer des résidences d'artistes, des sorties publiques, des actions d'éducation artistique en direction des habitants et une programmation de spectacles, et former

des personnes ressources, identifiées sur chacune des communes, pour qu'elles puissent à moyen terme gérer et développer cette dynamique culturelle.

Pour ce faire, il est proposé pour 2022 de candidater au dispositif Idylle initié par la Région Bourgogne Franche-Comté. La commune de Clamecy portera le projet et conventionnera avec la commune de Lormes.

Il s'agit de demander une subvention à la Région à hauteur de 80 % pour ce projet.

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
60 - Achats	11 800	70 - Ventes de produits finis , prestations de services	900
Achats de prestations	11 800	Participations ateliers	900
62 - Autres services extérieurs	12 980		
Location technique	800		
Publicité, publications, relations publiques	2 150		
Transports compagnies	5 430	74 - Subventions	38 000
Hébergements compagnies	800	Conseil Régional - Idylle 2022	30 000
Missions et réceptions	3 800	Commune de Lormes	4 000
64 - Charges de personnel	13 280	Commune de Clamecy	4 000
Direction artistique transverse	4 500		
Chargé de médiation	2 880	789 - Report des ressources	
Régisseur technique	5 100		
Technicien	800		
65 - Autres charges de gestion courante	840		
Droits d'auteur et de reproduction	840		
TOTAL DES DEPENSES	38 900	TOTAL RECETTES	38 900

N. Bourdouné : J'ai rencontré, avec le Maire de Lormes, les techniciens du Conseil Régional pour ce projet. La Région souhaite que les collectivités s'engagent de manière novatrice dans la démocratisation culturelle et la promotion de ce type d'activité. La demande de subvention est de 30 000 €, ce qui n'est pas rien. Notre candidature est envisagée d'un œil très favorable. Nous vous demandons l'unanimité pour confirmer l'engagement de notre Conseil Municipal dans le cadre de cette démarche et rassurer totalement la Région.

Vote à l'unanimité.

7/ Festival Résistance.

V. Taupenot : Le Festival Résistance existe depuis 2015. Les élus travaillent avec différents bénévoles au sein d'un comité de programmation coordonné par une chargée de mission.

Pour 2022, et pour toucher un public plus large, le Festival Résistance proposera au cours de l'année des rendez-vous et un temps fort autour de la date anniversaire du 2 décembre. Des ateliers autour d'un public spécifique se dérouleront afin d'approfondir certaines thématiques : EHPAD, Lycée, ADMR. De plus, la mémoire ouvrière aura sa place (SPCC).

Il convient d'approuver le projet, le budget et de permettre à M. le Maire de solliciter les différentes subventions et mécénats.

N. Bourdouné : Face à l'attachement et à l'émoi dont ont fait montre nombre d'habitants quant à la transformation de la friche de Bagatelle en champ photovoltaïque, nous nous sommes rapprochés de Solvay pour faire une focale sur ce qu'était la Société des Produits Chimiques de

Clamecy (SPCC), son histoire, et réaliser une collecte de la mémoire ouvrière. Nous considérons, avec le directeur de l'usine, qu'il est essentiel de collecter cette mémoire. La Société Scientifique et Artistique de Clamecy (SSAC) travaille également à une exposition sur la SPCC qui sera présentée en avant-première à Guérigny en octobre, et aux Clamecycois en décembre. Il sera également présenté ce qu'était le site, sa mutation et son devenir afin qu'un maximum de Clamecycois puisse s'approprier le projet. Cela favorisera également la transmission de mémoire. L'usine s'implique dans le Comité de préparation ainsi que dans le financement du Festival.

J. Guibert : J'entends bien le mécénat concernant la SPCC, mais ils ne s'engagent pas sur plusieurs années, je présume.

N. Bourdoun : Pour l'instant, il s'agit d'une action spécifique à cette année. Le programme des années suivantes reste à construire. Rien n'empêche de faire des entreprises majeures du territoire des partenaires pérennes de ce type d'action culturelle. Ce sera quelque chose qui devra être discuté. Le directeur de l'usine Solvay a véritablement souhaité s'impliquer dans le Comité de programmation. Il s'aperçoit qu'il est sur un territoire véritablement riche de son histoire et de ses engagements. Au-delà des aspects patrimoniaux liés à la chapelle, l'usine souhaite s'impliquer plus avant dans la vie de notre territoire. Mais je ne peux pas m'engager sur ce que sera l'avenir.

J. Guibert : Nous n'avons toujours pas changé d'avis sur le Festival Résistance. Il y a une bonne partie du Festival qui est financé par du mécénat, ce qui est une nouveauté. Nous ne sommes pas opposés à la mémoire ouvrière du SPCC. Nous ne sommes pas favorables au Festival Résistance, vous le savez. D'abord, car une partie de la programmation est orientée politiquement. Je pense que ce Festival, depuis 2015, n'a pas réussi à trouver sa place dans la population locale. Il est vrai qu'avec la SPCC, il y aura sans doute un peu plus d'implication locale. Il faut trouver un nouveau modèle de festival pour notre commune. Lorsque l'on constate qu'il n'y a que 844 entrées au total pour le Festival, on voit qu'il y a un budget qui est assez important pour peu d'entrées. Nous préférerions qu'il y ait un vrai festival de musique mis en place pour tous les habitants de la commune, orienté pour les jeunes. Notre offre culturelle n'est malheureusement pas assez riche pour les jeunes. Il faudrait peut-être avancer vers cette offre culturelle et peut-être faire, pour vous, le deuil du Festival Résistance. Même si cette mémoire ouvrière est intéressante, il serait bien de faire le choix d'une autre offre culturelle.

N. Bourdoun : Mais nous y travaillons aussi. Là, nous sommes sur la présentation du financement du Festival. Nous avons très largement rencontré le Comité de programmation pour ça. Ceux qui le souhaitent peuvent s'y associer, même au sein des élus du Conseil Municipal. L'enjeu qui nous a véritablement animé cette année est de démocratiser et d'ouvrir largement la programmation pour y attirer un maximum d'habitants. Vous découvrirez dans la programmation des temps dédiés qui vous feront mentir au niveau de la fréquentation de l'édition 2022. Pour information, l'édition 2021 a compté plutôt 1 300 entrées que 800.

V. Taupenot : 1 324 personnes ont participé au Festival, comme indiqué dans les comptes-rendus de la Commission culturelle.

J. Guibert : Je prends les chiffres qui m'ont été communiqués dans la Commission culturelle. Il y a probablement eu une erreur, mais j'ai entendu ce chiffre-là, sinon, je ne le dirai pas.

V. Taupenot : Les chiffres sont de 1 324 dans les comptes-rendus qui vous ont été renvoyés au moins deux fois.

N. Bourdouné : J'entends la préoccupation quant à la fréquentation. Nous la partageons et y travaillons au sein du Comité de programmation. Nous faisons en sorte qu'il y ait beaucoup plus de public pour l'année 2022.

O. Maillard : L'année dernière, le budget du Festival Résistance était de 27 850 €. Cette année, il est de 37 560 €. Vous demandez d'approuver le projet et le budget du Festival Résistance 2022 pour un montant de 41 460 €.

V. Taupenot : Pourquoi 41 460 € ? Les 3 400 € sont en réalité la valorisation de nos moyens techniques et personnels.

O. Maillard : La Ville de Clamecy est, semble-t-il, organisatrice puisque vous allez solliciter les différentes subventions auprès de trois collectivités et des dons privés, à savoir Solvay et ENERTRAG, pour un montant de 20 000 €. C'est une bonne nouvelle en ce qui concerne les éventuels dons qui nous sont communiqués ; le Festival Résistance étant remis en cause à la dernière Commission culture. En Commission, il a été évoqué des difficultés, avec un public peu nombreux sur les présentations.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, vous ne pouvez recevoir ces sommes. Il est nécessaire d'en rendre compte au Conseil Municipal. Or, vous les affectez sans débat. Nous sommes une fois de plus mis devant le fait accompli, d'autant plus qu'aucune décision officielle n'a été prise pour la sauvegarde de la petite chapelle. Ce programme aurait pu être présenté en amont par la chargée de mission en Commission, avec tous les Conseillers Municipaux, pour que chacun puisse s'exprimer sur le détail de ce programme. Toutefois, il paraît nécessaire que si les dons étaient réalisés, j'ose espérer que la mémoire ouvrière de la SPCC puisse être à la hauteur de ces sommes et qu'une information attentive et particulière sera effectuée à tous les habitants de la commune bien en amont.

N. Bourdouné : Sachez juste que nous vous demandons aujourd'hui de nous autoriser à aller demander des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) sur les mêmes montants que les années précédentes. Le reste est de la déclaration particulière. Par ailleurs, l'ensemble des élus du Conseil Municipal a été invité à participer au nouveau Comité de programmation. Vous n'y êtes pas venue. Vous pouvez participer aux dernières réunions du Comité de programmation si vous le souhaitez. Si ce n'est pas possible pour cette année, vous pourrez y participer pour l'année prochaine, dans l'hypothèse de la reconduction de cette action.

O. Maillard : Merci M. Bourdouné. J'attends donc l'invitation à ce Comité de programmation.

N. Bourdouné : Nous ne manquerons pas de le faire.

Vote : majorité, 2 votes contre

8/ Subventions :

V. Taupenot : l'Association Culture et Loisirs (ACL) sollicite une subvention annuelle de fonctionnement de 6 050 €. (Subvention 2021 : 6 000 €)

O. Maillard : Ce n'est pas une question. Je souhaite prendre la parole pour vous dire que je m'abstiens de participer à ce vote car je suis adhérente à l'association.

N. Bourdoune : Vous êtes membre du bureau de cette association ? Non ? Donc ça ne pose pas de problème. Vous savez, quand je vote aux élections municipales, je vote pour moi-même généralement. De la même manière, si vous êtes adhérente de cette association, c'est que vous souhaitez soutenir cette action de l'intérieur. Rien ne vous empêche de la soutenir également de l'extérieur. Nous ne vous en tiendrons pas rigueur.

O. Maillard : Je n'ai aucun problème pour valider cette subvention, tout comme les suivantes. Si vous m'y autorisez, je voterai pour cette subvention.

N. Bourdoune : Je vous y autorise.

Vote à l'unanimité.

- Subvention pour la LDH : 640 €

Mme Taupenot : La Ligue des Droits de l'Homme sollicite une subvention de fonctionnement de 640 € (800 x 80 %) pour le financement du projet Droit de mourir dans la dignité.
Subvention de fonctionnement en 2020 : 720 €.

Vote : 2 abstentions : majorité.

- Subvention pour Les Allumeurs Des Toiles : 1 500 €

V. Taupenot : Tout le monde connaît cette association qui utilise notre cinéma pour créer des événements et plus particulièrement des films d'art et essai. Leur subvention sert pour l'adhésion aux courts-métrages et faire une bonne campagne de communication et d'information pour le public.

Vote : 2 abstentions : majorité.

- Clamecyclasses : 4 000 €

V. Taupenot : L'association compte organiser plusieurs masterclasses de blues, de musique classique, de théâtre et de danse. La Commission des finances a émis un avis favorable, tout en demandant à cette nouvelle association de nous fournir un bilan détaillé à la suite de son action de cette année.

D. Girault : J'ai regardé le budget consacré à cette opération. J'ai remarqué qu'un chargé de communication doit recevoir 4 000 €, ce qui représente 20 % du budget global. Comme nous sommes en charge des subventions publiques, nous avons un certain pouvoir sur les actions qui peuvent être lancées. Je voterai contre cette proposition car je trouve cette charge excessive pour une action qui dure 4 à 5 jours.

V. Taupenot : La demande de subvention est la même que l'année dernière, alors que le budget global est de 33 750 €. J'ai évidemment entouré cette somme de 4 000 € de chargé de communication. C'est bien pour cela que je veux voir le résultat à la fin.

N. Bourdoune : Soyons clair, l'année dernière était la première édition, soit une expérimentation. Il y a deux activités en plus cette année, pour la même demande de subvention. Il s'agit d'une deuxième année d'expérimentation de ces masterclasses. Le principe est aussi de développer et d'étoffer le rayonnement de formation d'offre culturelle à l'échelle de notre territoire. Notre engagement est le même que l'année dernière. Nous n'irons pas au-delà. Dans l'hypothèse où cette association n'arriverait pas à équilibrer son budget, nous ne compenserons pas le déficit, quelle que soit la manière. Nous verrons, selon le bilan financier mais aussi la fréquentation, si nous reconduisons ou non cette action l'année prochaine.

D. Girault : Vous avez bien compris que je parlais de la forme et pas du fond.

V. Taupenot : Comme l'année dernière, il est prévu des restitutions publiques des masterclasses tous les soirs de la semaine.

O. Maillard : La subvention de 2021 a fait l'objet de discussions et d'inquiétudes au sein des Conseillers. 7 Conseillers avaient voté contre l'année dernière. Cette association est liée à Blues à Clamecy, puisque c'est le même président, et sollicite une somme de 4 000 €. L'année dernière, vous nous aviez dit que des publications avaient été faites sur des sites spécialisés, qu'elles avaient été de l'ordre de 3 000 €. N'est-il pas plus opportun de nous faire connaître ces parutions ? Sur internet, nous trouvons 2 blogs, « Toute la culture » et « Sortie à Paris ». Combien de personnes ont participé à ces spectacles ? Combien de spectacles sont prévus ? Que financent ces 4 000 € ? Les entrées des spectacles sont libres. Finalement, ce sont les habitants clamecycois qui vont financer ce projet. Les habitants de Clamecy d'un certain âge n'ont pas tous la possibilité de se déplacer, de se rendre à des spectacles qui ne sont pas adaptés à leur âge.

V. Taupenot : Je vous rappelle la composition du bureau de Clamecyclasses. M. Maxime RIGOBERT est le Président, M. Guillaume D'AZÉMAR DE FABRÈGUES est le trésorier. M. Gérard GUILLEMETTE n'est que secrétaire. Je vous ai donné le budget prévisionnel de l'action. La subvention de la Ville de Clamecy sera au maximum de 4 000 €, si elle est votée.

N. Bourdoune : Sans rentrer dans le détail Mme Maillard, si vous le souhaitez, nous tenons ce dossier à votre disposition que vous pourrez consulter quand vous le souhaitez pour avoir plus de détails. Nous sommes sur un petit territoire avec de multiples associations. En effet, nous retrouvons souvent les mêmes personnes qui s'engagent au quotidien au service du rayonnement territorial. J'aimerais bien qu'il y ait plus de bénévolat, malheureusement, ce n'est pas la réalité. Tout le monde n'est pas en retraite, tous les retraités ne souhaitent pas être bénévoles. Certains retraités anciens bénévoles n'ont plus la capacité de continuer. Nous sommes tous les deux dans plusieurs associations. S'il y a bien un point commun qui rassemble beaucoup de Clamecycois, c'est qu'ils sont investis dans les associations. Différentes actions permettent de rassembler la population auprès de certains points culturels ou d'amener la culture au plus près des gens. Nous ne pouvons pas demander à toutes les associations de s'inscrire dans cette double dynamique. Pour ce qui concerne les Clamecyclasses, il y a en effet des restitutions gratuites pour les Clamecycois et au-delà. Si le financement de la ville permet aux Clamecycois d'accéder gratuitement à la culture, ça me va.

Vote : 2 votes contre et 5 abstentions : majorité.

➤ **Association blues à Clamecy**

V. Taupenot : L'association Blues sollicite une subvention annuelle de fonctionnement de 4 200 € de subvention + 2 000 € pour l'achat d'une remorque scénique dont le montant total est de 15 000 €.

Concernant la demande de 2 000 € pour l'achat d'une remorque scénique, l'association a été lauréate du budget participatif du département. Mais, faute de précisions concernant le stockage, l'assurance, l'entretien, la maintenance et l'engagement de l'association sur cet investissement, nous reportons la discussion concernant cette subvention à un Conseil Municipal ultérieur. Nous ne débattons que sur la demande de subvention de 4 200 €.

N. Bourdouné : En tant que maître de l'ordre du jour du Conseil Municipal, je sollicite en effet l'ajournement de la subvention sur la scène remorque, car nous avons besoin d'informations complémentaires. Nous reviendrons donc vers vous dans un prochain Conseil Municipal et nous verrons quelle sera la position de la collectivité sur cette subvention.

V. Taupenot : Nous ne débattons donc que pour la subvention de 4 200 €. L'association a également fait une demande de subvention au Conseil Régional et au Conseil départemental. En 2021, le montant de la subvention était de 4 200 €.

D. Girault : Dans le budget prévisionnel, il est envisagé des recettes qui ne représentent que 30 % du prix des spectacles. On dirait que l'association Blues à Clamecy est une association paramunicipale et la politique culturelle de la Ville de Clamecy permet aux Clamecycois d'accéder à des prix très réduits. Si ce n'est pas le cas, je pense que nous avons un droit de regard et peut-être aussi de remontrance concernant cette faible prévision des recettes de spectacles.

N. Bourdouné : Peut-être sont-ils comme nous quand nous envisageons les dotations de l'Etat, trop pessimistes par méthode. En vérité, avec une communication plus appuyée, on peut espérer que le montant des recettes, et donc la fréquentation, soit plus important. J'entends l'alerte, mais ces subventions n'ont pas vocation à être pérennes. Nous avons mis en place de nouveaux outils de demande de subventions, dans lesquels nous demandons le bilan détaillé de l'année précédente. Cela permet d'adapter le positionnement et la participation de la collectivité selon la réalité du besoin financier et de la pertinence de l'action proposée.

V. Taupenot : D'après mes calculs, leurs recettes sont en effet sous-estimées, sinon cela ferait 200 entrées. Les personnes qui se rendent régulièrement dans les concerts de blues le confirmeront. Nous sommes entre 60 et 80 personnes par spectacle. En prenant en compte leur budget, on aurait 4 spectacles à 50 personnes.

N. Bourdouné : Si tout le Conseil Municipal y va à chaque fois pour 10 € ou plus, cela permettra d'augmenter leur nombre de recettes et de faire mentir leur budget prévisionnel. Je vous encourage donc, toutes et tous, à aller aux concerts organisés par Blues à Clamecy pour soutenir l'accès culturel local.

V. Taupenot : Je me permets un aparté. Mardi 3 mai, il y a un spectacle de la Maison : Kaos où j'espère voir de nombreux Conseillers. C'est à la salle polyvalente, en partenariat avec la Maison de la culture de Nevers.

A. Dedianne : J'ai une question qui fait référence à un article paru dans le Journal du Centre. L'association Blues à Clamecy voulait faire un hommage à Jimi Hendrix. Est-ce que la subvention comporte cet hommage ?

V. Taupenot : Le projet consiste en une résidence d'artistes à la Ferme blanche en septembre, la réalisation d'un album et une dédicace des auteurs de la BD consacrée à cet artiste. Une demande de subvention au niveau de la Région est prévue, le reste sera du mécénat. C'est pour cela que j'ai précisé que nous n'irons pas au-delà de cette subvention.

N. Bourdoune : Cela n'empêchera pas la participation de la commune en ce qui concerne la mise à disposition de locaux et, éventuellement, de matériel.

O. Maillard : Le programme aurait pu être présenté à la Commission avec le budget. Je ne crois pas avoir eu d'information à ce sujet.

V. Taupenot : La date de la Commission a été déplacée et nous devons passer certaines subventions. La prochaine Commission aura lieu le 11 mai. Vous allez recevoir une convocation à ce sujet. Ce sont surtout des projets qui passent en Commission des finances, puisque ce sont des subventions.

N. Bourdoune : Je comprends que vous ayez le blues de ne pas avoir eu connaissance de ce projet avant.

Vote : 4 abstentions : majorité.

➤ Au fil des Lavoirs

V. Taupenot : La demande de subvention porte sur la prise en charge à hauteur de 80 % du coût des posters explicatifs de l'écomusée, soit 300 €.

Vote à l'unanimité.

9/ Vente médiathèque

V. Taupenot : Comme cela avait été fait en 2018 et 2019, la médiathèque propose la mise en place d'une vente annuelle d'ouvrages issus du désherbage.

Cette vente pourra avoir lieu le samedi 18 juin 2022 dans la cour de la médiathèque et dans la salle de la Chapelle. Lors des dernières ventes, le tarif était de 1 euro le livre.

Ce tarif peut être maintenu ou adapté en fonction de la nature du document. Les tarifs proposés sont les suivants :

- Livres poches : 0.50 €
- Livres : 1 €
- Livres d'art : 5 €

Le résultat des ventes pourra être affecté au budget de la médiathèque pour permettre le rachat de documents perdus (documents de la BDP, documents manquants dans une série...).

De plus, une vente permanente peut également être mise en place.

O. Maillard : Je souhaiterais qu'une large diffusion de cette annonce soit réalisée à destination des habitants de Clamecy, par priorité dans un premier temps. Nous pouvons leur rappeler que ces ouvrages ont été acquis par le biais de leurs impôts.

N. Bourdouné : C'est l'objet de cette délibération. Chaque Conseiller Municipal peut se faire le relais de cette initiative. La presse est également présente ce soir et elle pourra l'annoncer. Nous n'hésiterons pas à communiquer par les moyens dont nous disposons (panneau lumineux, page Facebook de la Ville, etc.). Nous encourageons tous les Clamecycois à venir acquérir des livres. Le terme désherbage ne signifie pas qu'il s'agit de mauvaise herbe ou de mauvais livres. C'est quelque chose qui se fait dans toutes les bibliothèques de France de manière régulière. Nous espérons évidemment que l'ensemble des œuvres soumises à la vente trouvera preneur. L'important dans cette délibération est la mise en place d'un espace de vente permanent afin que des personnes puissent acquérir des œuvres qui correspondent à leurs attentes. Je vous rassure, ne vous fiez pas à la photo. Il n'y a pas que des livres en anglais dans la bibliothèque.

Vote à l'unanimité.

10 / Allumeurs des Toiles : convention de partenariat

V. Taupenot : Afin de préciser et conforter notre partenariat avec l'Association Les Allumeurs des Toiles, association dont l'objectif est la promotion du cinéma d'auteur, il est proposé la signature d'une convention de partenariat.

O. Maillard : Je remarque que nous n'avons pas les conventions de partenariat. Il est difficile de donner notre avis.

N. Bourdouné : La délibération s'axe sur le principe d'une convention. L'objectif est la promotion du cinéma d'auteur. Il s'agit d'un oubli. Nous vous l'enverrons et tâcherons de vous les envoyer d'une manière plus systématique en Commission. J'espère que cette situation ne se reproduira pas. Il n'y a aucune volonté d'occulter quoi que soit, surtout avec les Allumeurs des Toiles qui, par principe, rayonnent.

V. Taupenot : C'est une convention qui a été travaillée avec les employés du cinéma et les responsables des Allumeurs des Toiles. Tous les partenaires ont été concertés.

N. Bourdouné : Il n'y a aucun loup. Pour connaître la rigueur de la mairie, je peux vous assurer qu'elle a veillé à ce que les intérêts de la commune soient préservés. L'enjeu est le développement du cinéma comme outil d'attractivité et de développer l'offre cinématographique aux Clamecycois ainsi que tous les habitants du territoire.

Vote : 3 abstentions : majorité.

Finances

11/ Décision Modificative (DM) 1 du budget général

N. Faule

La présente décision modificative du budget général vise à intégrer les dépenses et recettes liées à l'organisation de l'évènement en partenariat avec la ville de Lormes et la Transverse.

Par ailleurs, l'intégration de deux ventes immobilières permet :

- d'augmenter le budget alloué au fonds toiture et façade,
- d'envisager l'acquisition de deux parts sociales dans la société coopérative gestionnaire de l'abattoir de Corbigny
- d'intégrer une écriture d'ordre
- de prendre en compte un avenant aux travaux de la guinguette de la Tambourinette relatif au désamiantage.

DECISION MODIFICATIVE N°1		Dépense	Recette
Fonctionnement		34 000	34 000
6228	ANIMATIONS (TRANSVERSE)	32 000	
6748	AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES (Ukraine)	2 000	
7472	REGION (SUB Projet Idylle)		30 000
74748	SUBVENTIONS AUTRES COMMUNES (LORMES)		4 000
Investissement		16 600	16 600
024	PRODUITS DES CESSIONS		16 600
20422	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE (FONDS FACADES)	12 000	
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS (TRAVAUX EN REGIE)	1 000	
2318	GUINGUETTE TAMBOURINETTE (AVENANT TRAVAUX)	2 600	
261	TITRES DE PARTICIPATION (PARTS SOCIALES SCIC ABATTOIR)	1 000	

N. Bourdouné : Dans un souci de clarté et de transparence financière, nous avons organisé le Conseil Municipal de cette manière afin que tous les votes effectués précédemment valident cette Décision Modificative.

O. Maillard : J'ai une question sur le fonds façade. Le budget du fonds façade et toiture sera de 12 000 €. Il paraît opportun d'écrire et de communiquer sur les conditions d'octroi d'une aide lors d'une rénovation. La Ville de Clamecy a besoin de ces rénovations. Cela devrait être une vraie priorité ainsi que la rénovation des chaussées. Augmenteriez-vous ce fonds en cas de dépassement ? Merci de nous rappeler les conditions à remplir pour l'ensemble des habitants de Clamecy.

N. Bourdouné : Nous ne sommes pas sur une présentation du fonds façade, mais sur une Décision Modificative au niveau budgétaire. Pour autant, le principe est quelque chose d'historique, en lien avec notre secteur sauvegardé. Il faut être dans le périmètre du territoire de la Commune. C'est à la fois un fonds façade et un fonds toiture. Un dossier doit être rempli auprès du secrétariat du Maire avec des critères qui ont été validés lors de précédents Conseils Municipaux. Je vous propose de vous transmettre les documents afin que chaque Conseiller puisse se les approprier en tant qu'outils de rénovation et de restauration du territoire, et que toute personne intéressée puisse en faire la demande. Nous sommes sur un outil destiné à l'ensemble des habitants. Il est donc important qu'il soit partagé afin que chaque Conseiller Municipal puisse en faire la promotion. Je vous rejoins totalement sur ce point.

Nous ne sommes pas rentrés dans le détail de ce fonds façade puisque nous sommes sur des Décisions Modificatives de manière générale. Il existe également un fonds façade propre à la Communauté de Communes. Cela pose question sur l'ambition telle qu'elle doit être portée par la Communauté de communes par la mise en place l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et du dispositif « Petites Villes de demain » liant la Communauté de Communes, la Ville de Clamecy et celle de Varzy. Si la Communauté de Communes a la politique ambitieuse adaptée, ce qu'elle peut se permettre du fait de son excédant cumulé, la municipalité peut se dégager de cet engagement financier auprès de ses habitants. Cela aurait plus de sens. Nous sommes sur des bâtis dégradés sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes. Avoir un dispositif beaucoup plus large permettrait à l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes qui le souhaitent de bénéficier de ce dispositif.

Vote à l'unanimité.

N. Bourdouné : Petite précision, nous trouvons d'ores et déjà ces éléments sur le site Internet non actualisé de la Commune de Clamecy. Ces éléments seront bien évidemment mis en valeur dans la prochaine version du site.

12/ Baignade : demande de subvention Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)

N. Faule : Dans le cadre de la création d'une baignade surveillée à la Tambourinette, il est nécessaire d'actualiser le plan de financement afin de substituer le FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

<u>DÉPENSES HT</u>		%	<u>RECETTES</u>		%
Profil de baignade	30 000	26,3 %	FNADT 2022 :	68 400	60 %
Aménagements	56 000	49,1 %	Contrat de territoire	22 800	20 %
Équipements	5 000	4,3 %			
Honoraires	9 500	8 %			
Études, aléas	13 500	12,3 %	Autofinancement :	22 800	20 %
TOTAL DÉPENSES :	114 000	100 %	TOTAL RECETTES :	114 000	100

Cela ne change rien en termes de finances. Nous changeons juste de partenariat.

N. Bourdouné : En fait, trois types de subventions peuvent être accordées aux communes par l'État :

- la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
- la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
- le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Cette année, la Commune de Clamecy n'est pas éligible à la DETR. Il s'agit d'un simple jeu de chaises musicales. L'État s'engage également à soutenir les initiatives telles que portées par la collectivité dans le cadre de l'opération « Petites Villes de demain ». Le principe est d'aller chercher la somme telle qu'envisagée à l'origine auprès de l'État pour qu'il subventionne cet investissement.

O. Maillard : Y-a-t-il un calendrier de travaux ?

N. Bourdoune : La réponse est oui. Au-delà des demandes de subventions, des bons de commande sont engagés. Je peux vous confirmer que, sauf mauvaise surprise, l'engagement de la municipalité à ce jour pour l'ouverture de la baignade au public au 1^{er} juillet est tenu. Cette baignade sera surveillée tous les après-midis de 13h30 à 18h30 pour tout l'été, voire jusqu'au 15 septembre. Les aménagements seront pour l'instant provisoires. Ce sont notamment les toilettes, le bungalow du maître-nageur avec tous les équipements nécessaires pour la sécurité des baigneurs. Nous avons aussi des contraintes liées au Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). Il y aura donc un certain nombre de surface de pontons pour faciliter les mises à l'eau. Au terme de la saison estivale, lors de la période de chômage du canal, l'objectif est de faire rebaisser le niveau de l'Yonne pour créer, en complément des pontons, une plage en pente douce et ensablée, comme c'est le cas à Coulanges. L'engagement de la collectivité était que la plage soit ouverte au 1^{er} juillet et il sera tenu, normalement. Même s'il pleut, j'irai me baigner le 1^{er} juillet à la Tambourinette.

J. Guibert : Au-delà des accès pontons, il serait bien de prévoir un accès pour les personnes à mobilité réduite avec une zone aménagée et sécurisée en pente douce sur les pontons. Cela leur permettrait de se baigner. Il n'y en a quasiment pas dans la région. Ce serait donc novateur et intéressant, surtout que la baignade est surveillée.

N. Faule : Mais c'est prévu !

N. Bourdoune : C'est une très bonne suggestion. Comme dit tout à l'heure, il est prévu de faire une zone en pente douce. Pour les personnes à mobilité réduite, cela implique un aménagement complémentaire. Cela peut rajouter du sens dans la partie inclusive du projet. Comme cet aménagement sera effectué en 2 temps, c'est une piste qu'il y a lieu de creuser. De plus, cela augmentera très clairement l'attractivité du site.

Vote à l'unanimité.

13 / Camping du Pont Picot : révision et fixation des tarifs

N. Faule : Il est proposé la révision des tarifs suivants :

	Basse saison		Haute saison (juillet-août)	
	Tarifs 2021	Propositions tarifs 2022	Tarifs 2021	Propositions tarifs 2022
POD 1 nuitée	25,00 €	34,00 €	30,00 €	39,00 €
Week-end (2 nuits)	45,00 €	55,00 €	55,00 €	65,00 €
1 semaine	140,00 €	180,00 €	170,00 €	200,00 €
Mobil-Home 2 chambres 4/6 personnes 1 nuitée avec minimum de 3 nuits		49 €/nuit pour 2 personnes Par personne supplémentaire:		69 €/nuit pour 2 personnes Par personne supplémentaire:
1 semaine	330,00 €	3 € adulte; 1,50 € enfant 330,00 €	380,00 €	4 € adulte; 2 € enfant 380,00 €
Mobil-Home 3 chambres 6/8 personnes 1 nuitée avec minimum de 3 nuits		59 €/nuit pour 2 personnes Par personne supplémentaire: 3 € adulte; 1,50 € enfant		89 €/nuit pour 2 personnes Par personne supplémentaire: 4 € adulte; 2 € enfant

1 semaine	380,00 €	380,00 €	430,00 €	430,00 €
Campeur adulte	3,00 €	3,00 €	3,50 €	4,00 €
Campeur enfant (jusqu'à 10 ans)	1,50 €	1,50 €	2,00 €	2,00 €
Animal		2,00 €		2,00 €
Emplacement non aménagé (sans électricité)	6,00 €	6,00 €	8,00 €	9,00 €
Emplacement aménagé (avec électricité)	8,00 €	9,00 €	10,00 €	12,00 €
Véhicule ou remorque supplémentaire	2,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €
Garage mort	3,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Forfait vidange camping-car	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Kit de couchage 1 personne	2,00 €		2,00 €	
Kit de couchage 2 personnes	3,50 €	5,00 €	3,50 €	5,00 €
Jeton lavage		4,00 €		4,00 €
Jeton séchage		4,00 €		4,00 €

Taxe de séjour: 0,22 €/personne/nuitée

Il est proposé la fixation des tarifs suivants :

- Boutique :

L'approvisionnement de la boutique sera réalisé en partie avec les producteurs et artisans locaux.

BOULANGERIE

BAGUETTE TRADITION	1,20 €
BAGUETTE CEREALES	1,50 €
PAIN COMPLET	2,30 €
CROISSANT	1,20 €
PAIN AU CHOCOLAT	1,20 €

PRODUITS DE PREMIERE NECESSITE

MOUCHOIRS EN PAPIER (Paquet de 10)	0,30 €
RASOIR FEMME	1,00 €
RASOIR HOMME	1,00 €
MOUSSE A RASER	2,20 €
GEL DOUCHE/SHAMPOOING	2,00 €
BROSSE A DENT	1,00 €
DENTIFRICE	1,50 €
COTON-TIGES (Sachet)	1,00 €
PROTEGE-SLIPS	1,50 €
TAMPONS FEMMES	2,00 €
SERVIETTES HYGIENIQUES FEMMES	2,00 €
SAVONNETTE	1,10 €
DOSETTE LESSIVE	0,50 €
LIQUIDE VAISSELLE	1,50 €

BOISSONS FRAICHES

COCA 33cl	2,00 €
COCA SANS SUCRE 33cl	2,00 €
ORANGINA ZERO 33 cl	2,00 €
ORANGINA 33 cl	2,00 €
ICE TEA 33 cl	2,00 €
JUS ORANGE 0,25CL	2,00 €
OASIS FRUIT ROUGE 33 cl	2,00 €
FANTA ORANGE 33 cl	2,00 €
FANTA CITRON 33 cl	2,00 €
SPRITE 33 cl	2,00 €
EAU CRISTALINE 1,5L	2,00 €
LAIT 1L	2,00 €
SALVETA 1,5 L	2,00 €

VINS - LIQUEUR

Melon de Tannay blanc 75 cl	9,50 €
Chardonnay de Tannay blanc 75 cl	9,50 €
Bourgogne aligoté blanc 75 cl	10,00 €
St bris blanc 75 cl	10,00 €
Coulanges la Vineuse rosé 75 cl	13,50 €
Coulanges la Vineuse rouge 75 cl	13,50 €
CREME CASSIS 70 cl	15,00 €

CAFETERIE

CAFE	1,80 €
THE BREAKFAST	2,00 €
INFUSION	2,00 €
THE NOIR	2,00 €
THE VERT ET PARFUME	2,00 €
CACAO	2,50 €
CAPPUCCINO	2,50 €
LAIT CHAUD	2,00 €

CONFISERIE ET DEPANNAGE

MARS	1,00 €
TWIX	1,00 €
LION	1,00 €
SUCETTE ENFANT	0,50 €
DRAGIBUS	2,50 €
TAGADA	2,50 €
CONFITURE FRAISE	1,70 €
CONFITURE 4 FRUITS	1,70 €
CONFITURE ABRICOT	1,70 €
MUESLI	2,80 €
PETIT- BEURRE	1,50 €
MADELEINES	2,50 €
BARRE CEREALES	2,20 €
BISCOTTES 6 CEREALES	2,00 €
CHIPS	1,20 €
CAFE 250G	2,50 €
SUCRE 1KG	1,60 €
SEL	1,00 €
MOUTARDE	1,50 €

BIERES

BLANCHE 33CL	3,50 €
BLONDE 33CL PALEPALE	3,50 €
AMBREE 33CL BELGIANPALEALE	3,50 €
BLANCHE NOIRE 33CL	3,50 €
HEINEKEN 33CL	3,00 €

PLATS CUISINÉS MICRO ONDE

COLIN D'ALASKA ET RIZ SAFRAN	4,50 €
BLANQUETTE DE VEAU ET RIZ	4,50 €
SAUMON PATES TORSADES	4,50 €
LAPIN CHASSEUR POMMES DE TERRE	4,50 €

POIVRE	1,00 €
MAYONNAISE TUBE	1,20 €
PRODUITS LOCAUX	
BONBONS ASSORTIMENT MIEL 200 GR	5,00 €
BONBONS MIEL 200 GR	5,00 €
PAIN D'EPICES 250 GR	6,00 €
MIEL DIVERS 250 GR	5,00 €

GLACES	
MAGNUM BLANC	3,00 €
MAGNUM AMANDE	3,00 €
MAGNUM CLASSIC	3,00 €
CONE VANILLE	2,50 €
CONE CHOCOLAT	2,50 €
CONE FRUIT ROUGE	2,50 €
TWISTER	2,50 €
HARIBO PUSH UP	2,00 €
SMILE	1,50 €

Vote à l'unanimité.

N. Bourdouné : Comme l'a dit Lilian, le principe est de travailler au maximum avec les artisans et les producteurs locaux pour faire la promotion du territoire et des savoir-faire.

14 / Cirques : droits de place et caution

N. Faule : Il est proposé l'actualisation de la délibération du 23 février 2006 relative aux droits de place concernant les cirques afin d'en préciser les modalités d'application.

Cirques : 0,20 €/m² sur la base de la superficie du chapiteau inscrite au registre de sécurité ou de la zone d'exploitation commerciale, multipliée par le nombre de jours d'exploitation.
Il est également proposé de demander une caution de 500 € lors de l'installation.

N. Bourdouné : C'est pour nous assurer que nous retrouvons l'espace dans le même état qu'au moment où les forains s'y sont installés.

Vote à l'unanimité.**15/ Terrasses : occupation du domaine public**

N. Faule : Il est proposé de procéder à la révision des tarifs des droits de terrasse pour les commerçants disposant d'une terrasse sur le domaine public.

Le tarif actuel s'établit à : 11,40 €/m²/an

Il est proposé le tarif suivant : 11,50 €/m²/an

N. Bourdouné : Une précision, en 2020 et 2021, du fait de la crise sanitaire, les commerçants ont été exonérés de ce tarif.

D. Dapoigny : Je trouve que c'est insignifiant et que cela n'a pas lieu d'être. Cela n'incite pas les commerçants à travailler en extérieur. Nous manquons cruellement de terrasses et de commerçants qui travaillent en extérieur à Clamecy. C'est pour cela que je m'abstiens.

N. Bourdouné : Nous avons en charge l'entretien au quotidien, la restauration et la rénovation d'un certain nombre de terrasses. Nous avons récemment restauré la terrasse devant l'Angélus et la Tour. Cela occasionne des frais. En 2020 et 2021, les commerçants concernés ont été dispensés de droits de terrasse. Ils reconnaissent eux-mêmes que les droits sont quasi-insignifiants. Peut-être qu'une augmentation insignifiante sur un montant insignifiant peut être mal perçue par certains, mais ce n'est pas le cas des commerçants concernés. Ce n'est pas cette somme en plus qui va les inciter à ne plus avoir de clients en terrasse. En tout cas, ce n'est pas mon avis. Il est tout à fait normal de payer une cotisation quand on exploite une partie du domaine public. D'ailleurs, la loi l'oblige. Nous ne pouvons pas mettre à disposition des espaces publics à des sociétés de manière gratuite.

D. Dapoigny : Cela me va très bien. Je vais citer comme exemple juste en face des fenêtres là. Je trouve que c'est sous-exploité. L'argument du tarif peut l'empêcher de se développer au maximum.

N. Bourdouné : Nous n'allons pas énumérer tous les commerçants de la Ville. Pour le coup, ce n'est pas une problématique de prix de terrasse. Pour avoir déjà eu des échanges avec une partie du staff, il s'agit d'un choix de vie et un choix de développement ou non d'une activité qui lui appartient. Ce ne sont pas les tarifs exorbitants du prix des terrasses de la Ville de Clamecy qui sont responsables de sa position.

D. Dapoigny : Oui, ce n'est pas dissuasif effectivement.

N. Bourdouné : Non, vraiment pas.

Vote : 1 abstention : majorité.

Ressources Humaines

16 / Création de poste

N. Bourdouné : Il est proposé de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} juin 2022. Cet agent assurera la mise en place d'une régie agricole ainsi que l'encadrement des pôles voirie, transport. Il devra être titulaire d'un diplôme universitaire « chef de projet en alimentation durable -option collectivité territoriale ».

Conformément à l'article L 332-14 du Code général de la Fonction publique, ce poste pourra être occupé par un agent contractuel de droit public sur la base d'un CDD d'une durée d'un an, renouvelable une fois. Dans le cas d'un agent contractuel, il est proposé de le rémunérer sur la base du 2^e échelon d'agent de maîtrise et de lui attribuer le RIFSEEP dans la limite des plafonds institués par délibération du 20 mars 2018 et du 12 février 2019.

O. Maillard : Je ne suis pas contre la création du poste, mais je souhaitais avoir des précisions. Vous allez créer un poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} juin qui devra assurer la mise en place d'une régie agricole communale ainsi que l'encadrement des pôles voirie et transport. Avez-vous le prévisionnel du projet, l'achat du terrain, les cultures, l'aide d'un agriculteur, dans quelle cuisine ? Sur combien d'années ?

N. Bourdouné : Effectivement, nous avons un stagiaire qui travaillait sur une étude d'opportunité de création d'une régie agricole communale. Selon les conclusions rendues, il semblerait opportun d'en créer une. Cela s'inscrit dans le projet alimentaire territorial du Pays Nivernais Morvan. De plus, cela correspond à une ambition de notre territoire de tendre au maximum vers l'alimentation 100 % bio pour nos écoles.

Nous possédons des terrains communaux qui permettent d'engager plus avant cette démarche. Le principe de ce recrutement, au-delà des autres missions imputées à ce futur agent, est de passer d'une étude d'opportunité à une étude de faisabilité. Ce travail de prospective va être mis en place dès qu'il aura fini son stage et il entrera à ce poste comme contractuel. Dès que le projet sera un peu plus abouti, nous vous proposerons de faire une présentation à l'ensemble du Conseil Municipal pour être dans de l'information partagée.

Vote à l'unanimité.

17 / Personnel saisonnier 2022

N. Bourdouné : Il y a lieu de recruter des agents contractuels pour pourvoir au remplacement de personnels titulaires en congé durant l'été, assurer les ouvertures au public de la piscine et du musée pendant la période estivale ainsi que certaines missions de renfort :

- Aux espaces verts : 1 agent du 4 au 22 juillet, 2 agents du 1^{er} au 26 août ;
- Au cimetière : 1 agent du 1^{er} juillet au 31 août ;
- À la piscine : 2 agents du 1^{er} juillet au 31 août ;
- Au camping/baignade, pour des missions de propreté : 1 agent du 1^{er} juillet au 31 août ;
- Au musée : 1 agent du 1^{er} juillet au 4 septembre et 1 autre agent du 8 au 21 août.

Doivent également être recrutés :

- 1 maître-nageur sauveteur (MNS) en juillet et août pour la piscine
- 1 agent ayant le BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) pour la baignade.

Leur rémunération sera calculée sur l'indice majoré 343, soit un coût total de 41 500 €. Si le MNS est titulaire du BEESAN (Brevet d'État d'Éducateur Sportif des Activités de la Natation), il sera rémunéré sur la base de l'indice brut 452, majoré 396 correspondant au 7^{ème} échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives. En cas de difficulté de recrutement d'un MNS, l'ADESS 58 sera sollicitée pour la mise à disposition d'un surveillant de baignade (coût horaire : 24,50 €). Comme tous les ans, ces renforts permettent d'assurer la continuité de service, voire d'optimiser certains fonctionnements ainsi qu'un nouveau recrutement qui concerne la baignade en eaux vives qui débute au 1^{er} juillet.

Vote à l'unanimité.

Affaires scolaires

18/ Convention d'utilisation des infrastructures sportives par le Lycée

I. Ciudad-Kadi : Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la réalisation d'une convention entre la Commune de Clamecy et le Lycée Romain Rolland afin de clarifier et de formaliser les conditions d'utilisation des infrastructures sportives en intérieur et extérieur de la Ville par le Lycée. Une gratuité est prévue. Il s'agit de formaliser une chose qui existait déjà par une convention. Il s'avère que des conventions avaient déjà été établies par la Région Bourgogne-Franche-Comté pour toute la partie Franche-Comté.

M. Carvoyeur : Dans cette convention, il est bien précisé quelles installations seront mises à disposition.

I. Ciudad-Kadi : Oui. Cette convention vous a été adressée par mail. Vous devriez l'avoir. Les installations sont le gymnase Alain Colas, les terrains de sport de la Tambourinette, les vestiaires du canoë-kayak situés à la Tambourinette. Par ailleurs, lors du dernier Conseil d'Administration du Lycée Romain Rolland auquel j'assiste, le proviseur du lycée, M. PIBAROT, a souhaité remercier la Ville de Clamecy pour son attitude facilitatrice pour travailler, contrairement à ce que rencontrent certains de ses collègues proviseurs sur d'autres villes de la région.

Vote à l'unanimité.

Associations, festivités et cérémonies

19/ Subventions

L. Duqué : Nous avons une demande de subvention du Comice agricole et rural de Tannay, qui aura lieu le week-end du 13 au 14 août 2022. Le Comice n'a pas eu lieu depuis 2 ans. La demande de subvention est de 100 €, comme les années précédentes.

Vote à l'unanimité.

Environnement

20/ Demande de subvention pour l'accompagnement technique des changements de pratiques agricoles sur les BAC (CTEC).

D. Girault : Le programme d'actions du Contrat de Territoire « Eau & Climat » défini pour la période 2022 à 2024, comporte un axe sur l'accompagnement technique des changements de pratiques agricoles sur les BAC. Dans ce cadre, la Chambre d'agriculture et BIO BOURGOGNE, partenaires du CTEC, ont été sollicités pour répondre à ces enjeux.

L'appui technique des agriculteurs se fera suivant plusieurs modalités : ateliers de co-conception, expérimentations, journées techniques. Les agriculteurs engagés en PSE devront suivre au moins un atelier au cours de leurs 5 ans d'engagement.

Les thématiques abordées, en lien avec les pollutions des captages, concerneront la gestion de l'azote et la réduction ou les alternatives à l'usage des désherbants chimiques et anti-limaces.

Ces prestations peuvent être financées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 80 %.

Le plan de financement prévisionnel sur les 3 ans du CTEC et les 5 ans de PSE s'établit comme suit :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Ateliers de co-conception (2 par an)	11 374 €	Subvention AESN 80 %	36 661 €
- Chambre agriculture - Bio Bourgogne	10 080 €		
Expérimentations (1 par an pendant 3 ans)	14 623 €	Autofinancement cellule d'animation	9 165 €
Journées techniques (2 par an)	9 749 €		
TOTAL	45 826 €	TOTAL	45 826 €

La participation financière de la Ville de Clamecy est évaluée à 6 856 €, soit environ 2 000 € par an.

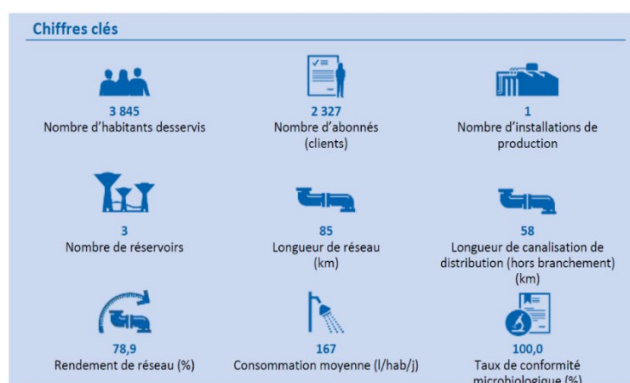
Vote à l'unanimité.

21/ Rapport annuel eau 2021

D. Girault : Le contrat d'affermage avec VEOLIA, démarré le 08/07/2009, prend fin au 30/06/2022, suite à son extension par voie d'avenant (délibéré en conseil municipal).

Le rapport du délégataire 2021 (69 pages + 70 pages d'annexes) est consultable en mairie ou peut être transmis par mail sur demande.

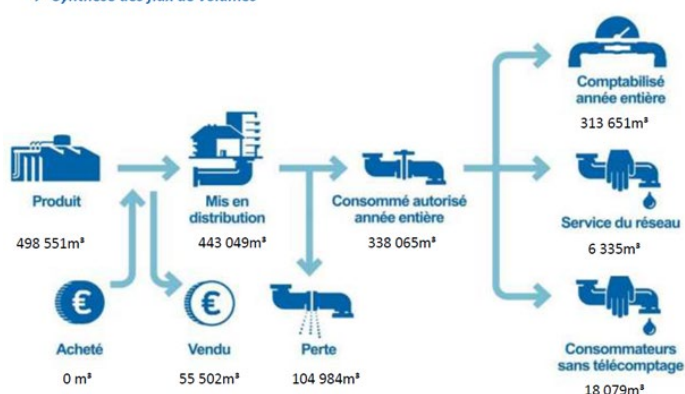
VEOLIA fournit l'eau potable à la ville de Clamecy ainsi qu'aux communes de Armes, Chevroches, Ouagne, Rix, au hameau de La Forêt à Surgy et au Hameau de Sembrèves à Oisy, soit 3 845 habitants.



L'essentiel de l'année 2021 :

- **Rendement du réseau** : 78,9 % (augmentation de 6 points par rapport à 2020). Importantes prises d'eau illégales par les gens du voyage.
- 86 **compteurs** remplacés ; 3 branchements plombs renouvelés (536 identifiés à ce jour).
- Bon fonctionnement de la **station de traitement**. Le filtre à sable permet toujours d'abaisser la turbidité, la masse filtrante a été renouvelée le 27/10/20.
- **Eau de bonne qualité**, en lien avec l'évolution de la réglementation sur les molécules « non pertinentes » qui ont vu leur seuil de conformité réhaussé (0,9 µg/l contre 0,1 µg/l pour les molécules « pertinentes »). 2 non-conformités observées sur l'analyse du 1/12/21, sur les paramètres Fer et Turbidité ; la contre-analyse du 15/12/21 n'a pas confirmé ces teneurs.
- **Problématique des CVM** persistante sur le réseau qui alimente la Tuilerie et la ferme de la Gachot (hameaux de la commune d'Armes), les purges automatiques mises en place sont insuffisantes. Le renouvellement de tout ou partie des canalisations est à envisager.
- **Prix du service de l'eau** : 2,33 € TTC/m³ (2,27 € en 2020)

→ Synthèse des flux de volumes



Tout va bien, le développement de l'usine a permis le traitement de la turbidité. Quelques dépassements sur certaines molécules sont notables de temps en temps.

N. Bourdouné : Comme précisé, il est consultable en mairie. N'hésitez donc pas. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, ce rapport n'est pas imbuvable.

M. Carvoyeur : Il y a des pertes importantes ?

D. Girault : C'est toute la difficulté qui concerne tous les réseaux. Le rapport réseau mesure la différence entre ce qui circule et ce qui est réellement consommé. Les pertes sont assez importantes, mais elles concernent aussi du vol d'eau, comme la consommation sauvage sur des bornes d'incendie par exemple. C'est compté comme perte, mais ce n'est pas perdu pour tout le monde. De gros efforts sont encore à fournir concernant les autres pertes, qui concernent des tuyauteries anciennes. C'est très compliqué d'arriver à des rendements très performants.

Vote à l'unanimité.

Marché Hebdomadaire

22/ Modification de l'article 3 du règlement intérieur

N. Bourdouné : L'article 3 dit actuellement que « Le Marché est ouvert le samedi de 6 heures 30 à 14 heures :

L'organisation des commerçants s'effectuera de la manière suivante :

- arrivée des abonnés : 5 h 30

- arrivée des non abonnés : 8 h

L'évacuation totale des commerçants doit être terminée à 13h30 pour les non abonnés et à 14h15 pour les abonnés.

La foire mensuelle se termine à 13h30 pour les non alimentaires. »

Il a été convenu, en concertation avec la Commission des marchands non sédentaires, de modifier cet article comme suit :

« L'évacuation des commerçants doit être terminée à :

13h pour les commerçants situés à l'extérieur

14h pour les commerçants situés à l'intérieur de la halle ».

Elle a été prise afin que l'évacuation se passe du mieux possible et pour mieux gérer les problématiques de stationnement en proximité de la halle.

M. Carvoyeur : S'il était possible de faire respecter le règlement du marché et éviter que certains véhicules de commerçants non sédentaires viennent se poser en dehors des emplacements conçus pour. Il y a des camions qui bloquent des rues, alors que le placier leur a bien précisé de ne pas rester là. Manifestement, ils s'en fichent.

N. Bourdouné : C'est dans cette démarche que s'inscrit cette décision. Le principe est qu'à terme, conformément à l'engagement originel pris lors de la rénovation des halles, les commerçants non sédentaires aillent stationner leurs véhicules sur le parking de l'école de musique qui leur est réservé. Évidemment, cela ne concerne pas les véhicules réfrigérés qui nécessitent une présence à proximité des stands.

M. Carvoyeur : C'est dans ce sens-là qu'était ma question. Est-ce qu'on va avoir quelqu'un qui pourra réellement l'imposer à ces commerçants ?

N. Bourdouné : C'est le fait des discussions actuelles en Commission des foires et marchés. Les commerçants non sédentaires y sont plutôt favorables, nous aussi. Pour l'instant, nous jouons la pédagogie, d'où cette modification du règlement intérieur, d'où la présence de la Police Municipale lors du prochain marché, samedi. Le principe étant qu'on amène les commerçants à entendre raison de manière incitative plutôt que répressive.

M. Carvoyeur : La majorité respecte la réglementation. Ce n'est le fait de quelques commerçants.

N. Bourdouné : Nous sommes d'accord.

M. Carvoyeur : C'est en majorité ceux-là qu'il faut essayer de retenir.

N. Bourdouné : C'est une ambition partagée entre élus et représentants des commerçants.

M. Carvoyeur : C'est parfait, merci.

Vote à l'unanimité.

Informations au conseil

N. Bourdouné : Nous vous informons que nous avons loué un logement T3 situé au 17, avenue du Général Leclerc, 1^{er} étage pour un loyer mensuel de 320,16 € à un nouveau locataire. Le bail a été signé dans les conditions acceptées par les 2 parties. Nous savons qu'il respectera ses engagements. Ces bâtiments sont situés à côté de la caserne des pompiers et appartiennent à la municipalité, pour l'instant. La commune n'a pas vocation à être bailleur social.

Dans un autre logement de ce même bâtiment, nous accueillons également une famille de réfugiés ukrainiens. Ce n'était pas dans la note de synthèse, mais puisque nous parlions de ce bâtiment, autant vous informer.

Motions

- La Poste

N. Bourdouné : Le Président du Conseil départemental de la Nièvre a été récemment informé de la fermeture du Centre technique Numérique de la Poste de Nevers le 30 mars 2022.

Ce centre est chargé d'encoder les lettres, c'est-à-dire remettre la bonne adresse sur les courriers. Il comprend 15 agents dont 10 seraient impactés par la fermeture. Ce système serait remplacé par un outil d'« intelligence artificielle ».

Le Président du Conseil départemental nous alerte sur « cette mesure délétère pour le département qui vient s'ajouter à la longue liste des suppressions d'emplois et de réductions d'horaires que nous subissons depuis des années, décidées unilatéralement, bien loin du souci affiché de la Poste d'accompagner le défi que le Département s'est fixé d'associer la population nivernaise aux décisions qui la concernent en premier lieu ».

Le Président du Conseil départemental ne peut « se satisfaire des assurances données par le collaborateur de la Poste s'agissant notamment du devenir des personnels concernés et remarque avec le plus grand regret l'absence de toute proposition permettant d'envisager sérieusement l'avenir ».

Il demande au responsable de la Poste un état clair du nombre d'emplois impactés.

Il demande au représentant de la Poste que la suppression de ce centre soit compensée et que des solutions innovantes soient trouvées. Cette mesure doit devenir une opportunité pour développer ses services et l'emploi dans la Nièvre, conformément à l'objectif de la Poste de maintenir les emplois de postiers dans la Nièvre.

Le Conseil Municipal de Clamecy,

- PARTAGE les préoccupations du Président du Conseil départemental de la Nièvre quant au devenir des agents du Centre Technique Numérique de la Poste.
- DEMANDE la réouverture de ce centre technique numérique de la Poste.

A. Dedianne : Cela concerne le bureau de poste de Clamecy. Actuellement, 5 facteurs ont contracté le COVID et sont remplacés par des facteurs qui ne sont pas du territoire. En tant qu'ancien facteur, je vous remercie par avance de votre tolérance quant aux éventuels retards de courrier.

N. Bourdouné : Merci pour cette information.

Vote à l'unanimité.

- Service de Santé de la Nièvre

N. Bourdouné : Cette motion est également portée par le Conseil Départemental et proposée aux communes.

MOTION

présentée par les élus de gauche de la Nièvre « Vivre la Nièvre Écologique et Solidaire »

Santé : l'effondrement du système met aujourd'hui des vies en danger en Nièvre

L'article 5 de notre Loi fondamentale énonce que « le Président de la République veille au respect de la Constitution ».

Parmi les droits garantis par celle-ci figure, depuis 1946, le droit à la santé dont le Conseil Constitutionnel fait, depuis une décision de 1994, un élément du droit à la dignité de la personne humaine.

Or, ce droit fondamental n'est plus garanti dans la Nièvre.

Chaque semaine, les habitants et les élus de la Nièvre assistent impuissants à de nouvelles fermetures de services hospitaliers : service de médecine à l'hôpital de La Charité-sur-Loire, fermeture temporaire faute de sage-femme du centre périnatal de proximité de Cosne-sur-Loire, menaces sur les services de médecine et de soins de suite et de réadaptation du centre hospitalier de Château-Chinon.

La situation, déjà critique hier, est aujourd'hui telle qu'accoucher dans la Nièvre n'est plus possible.

Cet état de faits piétine le droit fondamental à la santé sur notre territoire en privant les femmes de la possibilité d'accoucher dans des conditions normales de soins, d'attention et de sécurité.

Nombre de sages-femmes, dans l'impossibilité d'accompagner leurs patientes et leurs nouveaux-nés en toute sécurité en raison de leurs conditions de travail, sont aujourd'hui en arrêt maladie pour cause de burn-out.

La situation est dangereuse et intolérable, le sentiment d'abandon est total.

L'Agence Régionale de Santé n'est pas en mesure d'apporter de solutions, alors même qu'à cet effondrement du système hospitalier vient s'ajouter une désertification massive des professionnels de santé libéraux dans la Nièvre.

En dépit de ses nombreuses alertes et d'un Plan Santé très volontariste pour pallier le manque de personnels, le Conseil Départemental en appelle à la responsabilité du Ministère de la santé et plus singulièrement du Président de la République pour répondre en toute urgence à cette situation indigne d'un pays qui fait de son système de santé et d'accès aux soins l'un des atouts maîtres de son contrat social.

Ce n'est plus une alerte, c'est un S.O.S que les élus de la Nièvre lancent.

En conséquence et considérant la menace de voir se développer des risques sanitaires majeurs, des inégalités injustifiables et inconstitutionnelles vis-à-vis de l'accès à la santé, les élus unanimes du Conseil municipal de Clamecy. exigent :

- Un plan d'urgence sanitaire pour la Nièvre
- Des moyens humains et financiers à la hauteur de l'urgence et des enjeux
- Des mesures coercitives pour l'installation des professionnels de santé, dans les secteurs hospitalier et libéral

Vote à l'unanimité.

- Centre hospitalier de Clamecy

N. Bourdouné : Ce sujet a longtemps défrayé la chronique et il vaut prévenir que guérir.

« Motion concernant le service d'urgence de l'hôpital de proximité de Clamecy

Dans la mesure où aucun citoyen ne doit être à plus de 30 minutes d'une structure d'urgence ouverte 24h/24,

Considérant, du fait de l'enclavement de notre territoire et de l'éloignement d'autres services d'urgences tant dans le GHT de l'Yonne que celui de la Nièvre, que le futur décret qui détermine les contours de la mise en place d'antennes de médecine d'urgence et introduit un nouveau type de structure ouverte 7 jours sur 7, mais potentiellement fermée en nuit profonde, crée les conditions d'une perte de chance pour les habitants de notre territoire et représente donc une menace pour ceux-ci,

Nous, membres du conseil municipal de Clamecy, faisant suite à la motion votée à l'unanimité par le conseil de surveillance de l'hôpital de Clamecy lors de sa séance du 28 mars 2022, sur proposition de son Maire par ailleurs président du conseil de surveillance :

- Exigeons des autorités de tutelle le maintien de l'accueil médicalisé au service des urgences à l'hôpital de Clamecy 24h/24,

-Refusons le déclassement des urgences de Clamecy en « antenne de service d'urgence », déclassement qui mettrait en danger la qualité de l'offre de soins sur notre territoire et fragiliserait à terme notre structure hospitalière,

-Demandons à ce que des discussions constructives aient lieu avec l'ARS, en présence de représentants des élus de notre territoire, pour maintenir notre hôpital de plein droit, consolider, adapter et développer son offre de soins pour que celle-ci réponde aux besoins et attentes tant de nos populations que du territoire ».

J. Guibert : Bien évidemment, je me joins en tous points à ce que vous avez dit. Il faudrait parler d'une présence fixe du SMUR aux urgences. Ils nous répondent qu'une équipe du SMUR est toujours disponible, mais il faudrait préciser qu'il faut un médecin de façon fixe dans ces urgences, 24h/24 et 7jours/7.

N. Bourdouné : C'est exactement pour cela que nous précisons. Le diable se cache dans les détails. Donc, nous exigeons de la part des autorités de tutelle le maintien d'un accueil médicalisé 24h/24. Cela veut dire un accueil assuré par un médecin urgentiste. C'est donc le maintien des 2 lignes d'urgence avec 2 médecins urgentistes, 1 pour le SMUR, 1 pour les urgences. Nous sommes donc d'accord sur cette revendication. Nous demandons la présence 24h/24 de 2 médecins urgentistes sur l'hôpital de proximité de Clamecy.

J'enverrai cette motion votée par le Conseil de Surveillance de l'Hôpital de Clamecy et, je l'espère, par le Conseil Municipal à l'ensemble des maires de notre territoire concernés par le rayonnement de notre hôpital afin qu'ils puissent prendre cette même délibération.

Vote à l'unanimité.